

ACTION « PLAN CHORALE 2022 »
PORTEE PAR LE CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE
Présentation de l'action et objectifs pour 2022 (année scolaire 2022-2023)

Le syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse a accompagné en 2018 (année scolaire 2018-2019), 2019 (année scolaire 2019-2020) et 2021 (année scolaire 2021-2022) les services de la DSDEN de l'Ardèche et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans la mise en œuvre du « Plan Chorale » sur le Département de l'Ardèche. Après une année de pause en 2020 (année scolaire 2020-2021) liée aux incertitudes du contexte pandémique et aux diverses phases de confinement/déconfinement, **l'implication du syndicat mixte dans l'édition 2021 (année scolaire 2021-2022) du Plan Chorale en Ardèche a été actée et repensée. Il est aujourd'hui proposé de reconduire l'action pour l'année scolaire 2022-2023 dans une configuration similaire à celle mise en œuvre en 2021.**

L'action « Plan Chorale 2022 » sera à nouveau découpée en deux phases :

>> une phase 1, de formation initiale

Cette première phase sera structurée autour de deux temps de formations initiales sur deux bassins de vie différents. Chacune de ces formations sera en réalité **organisée sur deux matinées (matinée A et matinée B), probablement les mercredis avant les vacances de la Toussaint** (soit un total de quatre matinées de formation : 2 matinées dans le Nord du département et 2 matinées dans le Sud). Chaque formation réunira un maximum de 9 enseignants de l'Education Nationale.

Ardèche Musique et Danse interviendra à l'occasion de cette phase 1 :

- **lors des « matinées A »** : celles-ci consistent en un temps de formation des enseignants de l'Education nationale organisé par un professeur de chant (physiologie de la voix de l'enfant, technique vocale adaptée aux enfants...).
- **lors des « matinées B »** : celles-ci consistent en un temps de formation des enseignants type « chef de chœur/musiciens intervenants » et permettront de former les enseignants sur la façon concrète de diriger une chorale, mais également de préparer les interventions dans les écoles lors de la phase 2.

>> une phase 2, d'accompagnement sur site

Cette seconde phase consistera en un accompagnement *in situ*, dans les écoles, sur le temps scolaire, des enseignants désireux de mettre en place une chorale au sein de leur classe. 18 enseignants maximum seront concernés (9 dans le Nord et 9 dans le Sud).

Pour chaque école, les professeurs d'Ardèche Musique et Danse **interviendront au moins 5 fois**, avec pour consigne principale d'accompagner l'enseignant, lui prodiguer les conseils nécessaires en faisant en sorte qu'il soit le plus possible acteur de la gestion de la chorale (et pas observateur). L'objectif de ces 5 séances est de le former de façon à le rendre autonome dans la gestion de sa chorale. Il est possible que le

travail d'intervention in situ puisse également être réalisé en proximité, permettant de réunir plusieurs chorales du territoire

Les écoles concernées par ce dispositif seront à recensées dans le courant de l'été 2022.

A noter, cette action est coordonnée par Lionel MARIANI (directeur administratif et financier d'Ardèche Musique et Danse) et nécessitera des temps de préparation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des enseignants concernés.

Une estimation budgétaire – ci-annexée – a été formalisée. Recensant les coûts liés aux interventions des professeurs d'Ardèche Musique et Danse, aux frais de déplacement et à la mission d'encadrement et de suivi du dispositif, elle s'élève à un montant estimatif maximal de **10 100 €**. **Une subvention de 10 000 € sera sollicitée auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.**

A noter : la DSDEN de l'Ardèche n'ayant pour l'heure pas encore arrêté la liste des écoles bénéficiaires de la prestation d'accompagnement sur le terrain, il n'est pas possible de présenter une estimation au plus près du réel. Cette estimation budgétaire prévisionnelle est toutefois conforme au réalisé des exercices antérieurs et aux nouvelles modalités d'action pour 2022.

Dépenses		Recettes	
<i>Sous-total "Remboursement de l'intervention de formation des agents du Conservatoire"</i>	6 950 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
		<i>74718 - Autres : "Subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes"</i>	10 000 €
<i>Sous-total "Remboursement des frais de déplacement"</i>	1 850 €	<i>Autofinancement</i>	100 €
<i>Sous-total "Encadrement du dispositif"</i>	1 300 €		
Total des dépenses	10 100 €	Total des recettes	10 100 €